

République française

DEPARTEMENT DE L'AUDE - Commune de HOMPS

Séance du lundi 11 septembre 2023

Membres en exercice :
15

Date de la convocation: 05/09/2023

Présents : 11

L'an deux mille vingt-trois et le onze septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Béatrice BORT, en salle du Conseil Municipal

Votants: 14

Présents : Martial BESSIEUX, Béatrice BORT, Guy BOURDON, Anick COMBE, Dominique COMBE, Edith ESCOURROU, Virginie FONGARO, Michel LOPEZ, Christine MOREL, Alexandre PACHOUTINSKY, Claude SANTORO

Secrétaire de séance:
Edith ESCOURROU

Représentés: Anthony LOPEZ, Alda PENELA, Chantal ROLLAND

Excusés:

Absents: Sylvain RIVIER

Objet: Seuil de mise en recouvrement - DE_2023_884

Madame Le Maire présente la demande Trésorier Payeur concernant la possibilité donnée à l'ordonnateur, par l'article 192 du décret GBCP 2012 et le décret 144 du 01/03/2023, de mettre en recouvrement des créances dont le seuil doit être fixé par l'assemblée délibérante, mais plafonné à 50€.

Madame le Maire propose aux conseillers municipaux de maintenir le seuil de 15€ qui était déjà en place.

Ayant ouï l'exposé de Madame Le Maire, le Conseil Municipal, après délibération:

- **APPROUVE** le seuil de 15€ de mise en recouvrement des créances

Pour: 14 Contre: 0 Abstention: 0

Ainsi fait et délibéré Affichage le mardi 05 septembre 2023

Madame le Maire

Béatrice BORT

